



L'an deux mille vingt-cinq et le six mars, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le vingt-huit février deux mille vingt-cinq, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	31	Suffrages exprimés :	45
Absents :	24	- dont POUR :	45
Absents AVEC pouvoir	14	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir	10	Nombre d'abstention(s) :	0

Etaient présents : M. DAUDET Gérard - Président

Mme AMOROS Elisabeth	M. GERAULT Jean-Pierre	M. PETTAVINO Jean-Pierre
Mme ARAGONES Claire	Mme GIRARD Nicole	Mme PIERI Julia
M. BATOUX Philippe	Mme GREGOIRE Sylvie	M. RIVET Jean-Philippe
M. BOREL Félix	M. JUSTINESY Gérard	M. SEBBAH Didier
M. CARLIER Roland	Mme LION-PESQUIES Christine	M. SILVESTRE Claude
Mme CATALANO-LLORDDES Gaétane	M. MASSIP Frédéric	M. SINTES Patrick
M. COURTECUISSÉ Patrick	Mme MONFRIN Marie-Josée	Mme STELLA Aurore
Mme CRESP Delphine	M. MOUNIER Christian	M. VOURET Eric
M. DECHER Martine	Mme NALLET Christine	
M. DERRIVE Eric	M. NOUVEAU Michel	
Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse	Mme PAIGNON Laurence	

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme ANGELETTI Frédérique	ayant donné pouvoir à M. PETTAVINO Jean-Pierre
M. ATTARD Alain	ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
Mme AUDIBERT Danielle	ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
Mme BASSANELLI Magali	ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth
M. BOURSE Etienne	ayant donné pouvoir à Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse
Mme BUCHACA Sophie	ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
Mme CLEMENT Marie-Hélène	ayant donné pouvoir à M. COURTECUISSÉ Patrick
Mme DAUPHIN Mathilde	ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland
M. JUNIK Pascal	ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine
M. LE FAOU Michel	ayant donné pouvoir à Mme GIRARD Nicole
M. LIBERATO Fabrice	ayant donné pouvoir à M. RIVET Jean-Philippe
Mme MILESI Véronique	ayant donné pouvoir à M. SILVESTRE Claude
Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse	ayant donné pouvoir à Mme CATALANO-LLORDDES Gaétane
Mme ROUX Isabelle	ayant donné pouvoir à Mme PIERI Julia

Absents excusés :

Mme BLANCHET Fabienne
Mme JEAN Amélie
M. KITAEFF Richard
Mme MARIANI-RENOUX Séverine
M. PEYRARD Jean-Pierre

Absents non-excusés :

Mme MACK Marie-Thérèse
Mme PALACIO Céline
Mme PONTET Annie
M. ROUSSET André
M. SELLES Jean-Michel

Secrétaire de séance :

Mme AMOROS Elisabeth est désignée Secrétaire de cette séance

N° 2025-013

RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des emplois
au 1^{er} mars 2025

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu le Code Général de la Fonction Publique ;*
- *Vu l’avis du bureau communautaire du 6 février 2025 ;*
- *Vu les avis du Comité Social Territorial du 28 novembre 2024 et du 7 février 2025 ;*
- *Vu le rapport établi en support du débat.*

Plusieurs fois dans l’année le conseil communautaire procède à l’actualisation du tableau des emplois et des effectifs pour tenir compte des mouvements de personnel, des mobilités internes, des créations et suppressions de postes.

Par dérogation, en application de l’article L. 332-8 du Code Général de la Fonction Publique et sous réserve du caractère infructueux du recrutement d’un fonctionnaire, l’ensemble des postes permanents indiqués au tableau des emplois en annexe pourront être occupés de manière permanente par des agents contractuels lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient. Le cas échéant, les agents contractuels pourront être recrutés en contrat à durée déterminée d’une durée maximale de trois ans, renouvelable par reconduction expresse dans la limite de six ans, sur le ou les grades prévus par le tableau des emplois. Si, à l’issue de cette durée, ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l’être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Le CST s’est prononcé favorablement sur les suppressions de postes suivantes, pour lesquelles il est compétent :

Suppressions d'emplois				
Pôle/service	Motifs	Intitulé du poste	Différence ETP	Cadres d'emplois
DRH Prévention	Départ effectif de l’ancien agent. Service prévention déjà reconstitué de 2 agents mutualisés	Chargé de prévention	- 1	Rédacteurs
Mobilités	Ajustement du service de navette	Chauffeurs de la navette pendulaire	- 2	Agents de maîtrise, adjoints techniques

Les membres du CST ont également été informés des créations suivantes :

Créations d'emplois				
Pôle/service	Motifs	Intitulé du poste	Différence ETP	Cadres d'emplois
Déchets	Evolution du besoin concernant la collecte des points d’apports volontaires	Chauffeur grue	+ 1	Agents de maîtrise, adjoints techniques

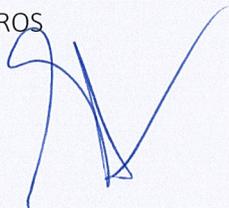
Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l’unanimité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** les créations et suppressions d’emplois détaillées ci-dessus ;
- **ADOpte** le tableau des emplois en annexe avec effectivité au 1^{er} mars 2025 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les actes se rapportant à cette délibération ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits en dépenses de la section de fonctionnement au chapitre 012 « Charges de personnel » des budgets.

Cavaillon, le 7 mars 2025

La Secrétaire de séance,

Elisabeth AMOROS



Le Président,

Gérard DAUDET



